

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,  
SEANCE ORDINAIRE, DU 19 SEPTEMBRE 2024 A 20H00**

Le 19 septembre 2024, à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Elisabeth Burnouf, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, M. Serge Tirel, Mme Anne-Sylvie Prenat, Mme Karine Chabeuf, M. Michel Bonnemains, Mme Céline Boullé M. Samuel Fossey, Mme Annick Renaux, Conseillers Municipaux.

M. Denis Chanteloup le maire arrivé à 21h30 est remplacé par Mme Burnouf jusqu'à cette heure.

Absentes excusées : Mme Nelly Dugardin, M. Stéphane Regnault, Mme Aline Lemettez,

Absent non excusé : M. Stéphane Simon, M. Gérald Lebredonchel,

Procuration : Mme Nelly Dugardin à M. Laurent Poussard

M. Stéphane Regnault à Mme Karine Chabeuf

Secrétaire de séance : Anne-Sylvie Prenat

En préambule, Mme BURNOUF demande l'approbation du PV du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2024 : approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**1 - Délibération création et suppression de postes**

Mme Burnouf informe,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la délibération 2019-026 du 28 mars 2019 fixant les quotas d'avancement de grade des agents ;

Vu la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 25 mai 2023,

Compte tenu d'une admission à la promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

Compte tenu d'une mise en disponibilité sur autorisation,

Compte tenu d'un nouveau recrutement,

Compte tenu des derniers avancements de grade,

Mme Burnouf propose à l'assemblée les créations et suppressions des postes telles que définies ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Observations	Action proposée	Date de création
Adjoint technique	1	TC	Recrutement	Création	01/10/2024
Agent de maîtrise	1	TC	Promotion interne	Création	01/10/2024

Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Poste vacant	Suppression	01/10/2024
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	TC	Postes vacants	Suppression	01/11/2024
Rédacteur	1	TC	Poste vacant	Suppression	01/10/2024

Le Conseil Municipal, vote : 2 abstentions, 9 pour

- Approuve la création et la suppression des postes telle que présentée ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2024 ;
- Modifie le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SIOUVILLE-HAGUE				
TITULAIRES				
GRADES	Temps Complet	Temps non complet	Nombre de postes	Pourvus / Vacants
Adjoint technique	1	1	2	1 pourvu / 1 vacant
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	2	2 pourvus
Agent de maîtrise	1	0	1	1 vacant
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	2	2 pourvus
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1	1 pourvu
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1	1 pourvu
Adjoint animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	1	1 pourvu

## **2 - Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité - Participation financière des membres**

Monsieur Burnouf rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a constitué un groupement de commandes permanent d'achat d'électricité et de services associés depuis 2016 afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

Elle précise que cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts pour les membres du groupement (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courante, stratégie d'achat...) ;

Madame Burnouf indique que le SDEM50 a constaté l'augmentation croissante des frais engendrés pour l'exercice de la mission de coordonnateur, au vu :

- Du temps de recensement des besoins des membres du groupement et la complexité croissante des marchés de fourniture d'électricité,
- De la gestion courante du groupement d'achat pour le compte des 298 membres,
- De la stratégie d'achat - en constante évolution – demandant expertise (formation), veille et anticipation

Madame Burnouf indique que par délibération en date du 12 octobre 2023, le comité syndical du SDEM50 a décidé d'instaurer une participation financière à la charge des membres du groupement à compter de l'exercice 2024 afin de renforcer les moyens que le syndicat consacre à ce groupement au bénéfice de l'ensemble des 298 membres ;

Madame Burnouf précise que cette participation financière est établie en fonction du nombre de point de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de :

- 6 € / PDL / an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements adhérents au SDEM50 (*30 PDL à Siouville*)
- 10 € / PDL / an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements non adhérents au SDEM50 ;

Madame Burnouf précise que les collectivités et établissements ayant comme vocation unique l'action sociale ou éducative sont exonérés du versement de la participation financière ;

Madame Burnouf dit que la convention constitutive de groupement dispose que les éventuelles modifications de la convention constitutive doivent être approuvées dans les mêmes termes que la convention initiale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

### **3- Délibération convention pour participation financière à l'accueil collectif de mineurs avec Surtainville.**

Madame Burnouf informe l'assemblée que la commune de Surtainville dispose d'un centre de loisirs pour accueillir les enfants le mercredi et les vacances scolaires. Des enfants des communes voisines y sont accueillis.

Afin de ne pas uniquement supporter les coûts de fonctionnement, la commune de Surtainville propose de mettre en place une convention de participation financière avec les communes dont des enfants y sont accueillis.

La participation financière correspond au reste à charge de la commune de Surtainville après déduction de la participation des familles et des prestations CAF et MSA.

A compter du 1<sup>er</sup> août 2024 et jusqu'au 31 juillet 2025 le coût serait de 15€ / journée / enfant.

Il conviendra également de désigner un membre du conseil afin de siéger au comité de pilotage.

Mme Burnouf rappelle qu'une étude est en cours pour mesurer les besoins et envisager éventuellement la création d'un centre de loisirs supplémentaire sur le canton des 15 communes autour des Pieux. Cette étude, définie comme préalable à toute décision budgétaire, a été votée en commission de

territoire de novembre 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas signer la présente convention par 3 abstentions et 9 contre.

#### **4 - Délibération convention financement nouveau groupe scolaire Surtainville**

Les élus membres de la commission de territoire de service commun ont mandaté un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser une étude portant sur la rénovation du groupe scolaire de Surtainville.

Le choix retenu par les élus à l'issue de ces études a été celui de la réalisation d'une école neuve pour un coût estimatif de 3,9 millions d'euros HT (Cf le support de présentation).

Selon les subventions obtenues, la charge résiduelle pour les 9 communes adhérentes à cette compétence du service commun du pôle de proximité des Pieux oscille entre 1,2 et 2 millions d'euros.

Conformément à la convention de service commun, il est prévu la participation financière de chaque commune concernée pour permettre la réalisation de ce nouvel équipement structurant. Les excédents d'investissement et l'autofinancement avec un apport direct pourront être mobilisés pour couvrir ce besoin de financement. Cette participation des 9 communes membres pourra se faire dans le cadre d'un apport direct et par le remboursement des annuités de l'emprunt réalisé pour équilibrer l'opération.

L'objet de la présente délibération est d'obtenir l'accord financier des communes concernées pour permettre la réalisation du projet. Elle constitue donc un engagement de chaque conseil municipal des 9 communes concernées à participer financièrement aux travaux de ce nouveau groupe scolaire sur la durée totale de remboursement du projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-122 en date du 29 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin décidant de la restitution des compétences optionnelles,

Vu la délibération n° 2018-069 en date du 24 mai 2018 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin décidant de la restitution des compétences complémentaires et facultatives,

Vu la convention de création du service commun du pôle de proximité des Pieux du 28/01/2019 et ses avenants n°1 et 2,

Vu l'avis favorable de la Commission de territoire de service commun du pôle des Pieux en date du 19 juin 2024,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 10 voix pour, Mme Prenat ne prenant pas part au vote :

- Accepte le principe de la création d'un nouveau groupe scolaire sur la commune de Surtainville,
- Demande une présentation du projet avec une précision pour le montage financier.

#### **5 - Information sur la prise en charge du pôle de l'étude du centre de loisirs**

Mme Burnouf rappelle la délibération du 16 novembre 2023 dans laquelle le conseil municipal décidait la mise en place d'une étude des besoins pour la création d'un centre de loisirs, avec les communes de Helleville, Héauville et Tréauville.

Cette étude ne sera pas portée par les quatre communes mais par le pôle de proximité pour l'ensemble des communes du territoire du canton des Pieux.

Un appel d'offre a été lancé, le bureau d'étude est choisi : il s'agit de KPMG.

#### **6- Information parc de glisse / Temple**

### **Parc de glisse**

Les cofinanceurs presentis ont été rencontrés et se sont déclarés favorables à épauler le projet en accordant des subventions. Il est nécessaire désormais de lancer l'appel d'offres afin de recueillir les devis des entreprises pour pouvoir lancer les dossiers de demande de subvention.

Le plan financier prévisionnel est désormais assez clair, il resterait à la charge de la commune environ 32% du coût total, soit environ 180 000 €. Le projet du parc de glisse se poursuit donc, le conseil souhaite désormais aller vite.

### **Temple**

Le coût de la rénovation a été évalué et les prévisions de subventions également. Une recherche de subventions supplémentaires est en cours auprès des services de l'Etat et de la Région car, pour le moment, elles ne couvriraient que 40% du coût total des travaux, soit un reste à charge de 60% pour la commune.

Le plan financier, et l'ajustement des deux projets, va faire l'objet d'une rencontre avec le trésor public.

### **7- Information devenir du centre d'hébergements des Tamaris**

Mme Burnouf rappelle la délibération du 8 juin 2021 qui approuvait la mise en vente au prix de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) des parcelles B2200 et B2199 et des hébergements de Tamaris en vue de la réalisation d'un projet d'activité commerciale mixte de boulangerie-pâtisserie-glacier-chocolatier-salon de thé-épicerie-bar-restaurant-vente à emporter notamment.

L'acquéreur potentiel ne souhaite plus donner suite à ce projet, de plus de nombreux travaux d'entretien deviennent urgents, dans les sanitaires des chambres mais aussi en étanchéité extérieure.

Madame Burnouf informe avoir rencontré les services de l'agglomération et de l'État, accompagnés de représentants de la chambre de commerce, la chambre des métiers et de l'EPF de Normandie pour l'élaboration d'un appel à manifestation d'intérêt...

### **8 - Information retour période estival**

Meilleure fréquentation du camping que l'année dernière.

Point noir : les animations qui ont très peu fonctionné.

Point positif : les animations familles/enfants fonctionnent.

Une commission animation devrait être créée courant novembre.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Recensement de la population :** Le conseil est d'accord pour nommer Nathalie Cosnefroy « Coordonnateur communal ». Une délibération sera prise en ce sens au prochain conseil

**LE SIOU :** Appel à projet devra prochainement être fini de rédiger et validé par la commission de territoire des Pieux.

### **La problématique des chats sur la commune :**

- Une convention devrait être envoyée par l'association Orion.

- La commune est tenue de lutter contre la prolifération.

- Voir avec la fourrière.

**Totem pour téléphone :** Installé sur le chemin des Banques avec le garde du littoral.

**Label ville de Surf :** Siouville-Hague est invité à participer à une journée d'échanges avec les villes de surf de France, la rencontre a lieu à Hossegor, à l'occasion des Championnats de France qui se déroulent du 23 au 31/10. Un élu de la commune s'y rendra.

**Gardiennage du camping :** Rencontre avec le préfet début octobre.

**Repas des aînés :** le 26/10 au cap Marine.

**Distribution des comprimés d'iode :** possibilité d'échanger les anciens avec des nouveaux. Nécessiter de fournir une pièce d'identité.

**Bilan ambassadeurs du littoral :** positif mais assez peu de remontées alors que des infractions sont souvent constatées (présence de chiens en journée notamment)

**ADLS** (association de défense du littoral). Plusieurs rencontres avec les élus municipaux ont eu lieu cet été. Un courrier de mécontentement a été envoyé au préfet, demandant qu'une protection solide et pérenne, de l'enrochement, soit possible afin de protéger le trait de côte de la commune. La commune a appuyé cette démarche en envoyant également un courrier à l'État et aux élus locaux et nationaux. L'AG de l'association aura lieu fin octobre.

**Route de la Viesville :** effacement effectué et bitumage des saignées aussi.

**Les effacements** de réseaux du Hameau es Francs et Village du Val sont prévus pour 2025.

**Élargissement du chemin de Beuval** à la demande de 4 agriculteurs pour accéder plus facilement aux champs avec les engins agricoles de nouvelle génération.

**Zone humide :** les dernières analyses des prélèvements de sol sont mauvaises et nous sommes en attente de décision pour une évacuation en déchetterie.

**La Petite Siouville :** Pas de réseau pendant plus d'un mois à cause d'un vol de cuivre.

**Problème de la chaudière à l'école** n'est toujours pas réglé. Les tracés ont été réalisés dans la cour.

**La salle multi sports :** les travaux de changement de revêtement sont en cours. Une inquiétude existe sur le choix du sol et il est demandé au pôle de proximité de prévoir un traçage de type « hand » afin que l'activité de foot en salle puisse se poursuivre.

La séance est levée à minuit

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.